

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2013**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	16
Procurations	04
Absents	11
Votants	20
Convoqués le 09/07/2013	
Affiché le 24/07/2013	

L'an deux mille treize et le seize juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BROS, premier adjoint au Maire, représentant le maire empêché.

Etaient présents :

MM. BROS, BOUFFARTIGUE, GRANDET, COT, TEMPESTA, LIBERATI, TURREL, BENARFA, LAUTRE, BARRAU, GREGOIRE, GOUBELET, AYÇAGUER, PONS, DURAND, et BARDOU.

Procurations : M. DORET donne procuration à Mme LAUTRE, Mme GUIHUR donne procuration à M. TURREL, M. BENAC donne procuration à M. BARDOU, Mme DARNISE donne procuration à M. DURAND.

Absents excusé(e)s : MM. HELLE, VIGNES, LIBRET-LAUTARD, DORET, PESSANT, GUIHUR, MASSIP-PAILHES, DARNISE.

Absent(e)s : M MM. PAILHES, MAZIC, et BENAC

La séance est ouverte à 21 heures 20.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur PONS est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 18 JUIN 2013.

Monsieur Bros demande s'il y a des remarques à formuler. En l'absence d'observations, il est procédé au vote.

Votants : 20 - Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M. BARDOU et son pouvoir) Adopté à la majorité
--

3. 2^{ème} modification simplifiée du PLU : Bilan de la mise à disposition du dossier auprès du public et approbation.

Monsieur Bros rappelle que le Conseil Municipal du 21 mai 2013 avait statué sur les modalités de la mise à disposition du public. Cette mise à disposition du public s'est donc effectuée du 31 mai au 1^{er} juillet 2013 inclus.

Pour mémoire, l'objet de cette 2^{ème} modification simplifiée du PLU vise à supprimer l'emplacement réservé N° 26 portant sur la parcelle B 1614, qui prévoyait l'implantation d'un pôle médico-social.

En effet Monsieur Bros indique que cet emplacement n'est pas adapté au projet de pôle médico-social car une telle infrastructure devra être accueillie sur un lieu plus proche du centre urbain afin de répondre au mieux à des exigences d'accessibilité.

La Commission Urbanisme et Habitat du 4 juillet 2013 a pris acte de la seule observation mentionnée au registre. Celle-ci confirme la volonté du propriétaire de la parcelle concernée d'édifier une maison individuelle pour son futur domicile sur ladite parcelle.

Il y a donc lieu de restituer la parcelle N°1614 à sa vocation première : construction d'une maison individuelle en zone classée constructible.

La DDT (Direction Départementale des Territoires), le Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain au titre du SCOT, et le Conseil Régional ont validé ce projet.

La présente séance vise à approuver la procédure et la suppression de cet emplacement réservé N° 26, objet de la 2^{ème} modification simplifiée du PLU.

Monsieur Bros demande au conseil municipal de procéder au vote.

Votants : 20 - Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M. BARDOU et son pouvoir) Adopté à la majorité
--

4. Avis sur le Plan Local de l'Habitat (Annexe 1).

Monsieur Bros précise que le Président de la Communauté de communes du Volvestre, en application de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitat, soumet le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Volvestre aux communes membres qui ont deux mois pour se prononcer (demande reçue le 7 juin 2013).

En application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le PLH, désormais document cadre, prévoit pour chaque commune des objectifs quantifiés de logements locatifs et un plan de revalorisation de l'habitat existant.

Monsieur Bros précise que le PLH, comme le PLU s'insèrent dans le cadre plus global du SCOT.

Le PLU devra être mis en compatibilité avec le PLH, comme avec le SCOT.

Le projet de PLH mené depuis 2 ans est structuré autour de 4 axes (cf. projet en annexe):

- revitaliser les centres-bourgs,
- promouvoir la diversité de l'habitat pour faciliter les parcours résidentiels,
- promouvoir un habitat durable,
- se doter de moyens efficaces et pertinents.

Monsieur Bros poursuit sur le diagnostic depuis le début des années 2000 : celui-ci fait apparaître une forte pression démographique caractérisée par une population vieillissante et d'une proportion de jeunes avec ou sans enfants surtout à Carbonne qui rencontrent des problèmes d'accès au logement. Un déficit de logements type T2 ou T3 est patent.

Compte tenu de la concentration de population et d'activités, sur Carbonne, la commune de Carbonne fait partie du « pôle d'équilibre » Carbonne-Marquefave défini par le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : à ce titre, il est attendu un développement urbain et économique plus important dans les pôles d'équilibre. Dans le domaine de l'habitat, cela se traduit à Carbonne par un objectif de logements et de logements locatifs et sociaux plus important que sur le reste de la communauté.

Ainsi, Carbonne est impactée notamment par :

- La création d'une aire d'accueil des gens du voyage (projet déjà initié par la commune),
 - l'offre de logements temporaires : deux logements d'urgence ont été rénovés,
 - l'offre de logements locatifs sociaux : 91 PLUS*, 39 PLAI*, 15% en accession à la propriété
 - la rénovation du parc social ancien (15 logements)...
- * PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
 * PLAI : Prêt Locatif Aidé à l'Intégration

Le projet de PLH suscite 2 remarques :

1. Pour l'analyse du foncier et de l'observatoire de l'habitat, il est demandé aux communes d'instaurer une procédure de transmission des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) que les études notariales adressent aux maires dans le cadre des ventes, en vue de la mise en œuvre potentielle du droit de préemption. La CADA (Commission administrative d'accès aux documents administratifs) devra se prononcer sur ce type de procédure, les données contenues dans les DIA étant de nature patrimoniale et nominative.

2. Quant aux objectifs quantitatifs de logements sociaux, ils sont planifiés en 2 échéances : 2019 et 2030, (cf. page 24 du projet PLH). Ainsi, pour 2019, il est prévu 608 logements sociaux dont 243 en locatif, pour 2030, il est attendu 1825 logements. Leur réalisation pour 2019 est conditionnée :

- d'une part par la mise en service effective de la future STEP (station d'épuration) dont la livraison est prévue pour 2015, la STEP actuelle étant prochainement à saturation,
- d'autre part par une relance globale de la production de logements.

Notons que la Commune de Carbonne promeut la création de logements sociaux par le mécanisme des garanties d'emprunts (à hauteur de 30%) contractés par les promoteurs si le programme contient du logement social, en locatif ou en accession à la propriété.

A ce jour, il est décompté à Carbonne 219 logements sociaux, hors les personnes séjournant en EHPAD.

Après l'exposé du projet, Monsieur Bros souligne les enjeux pour Carbonne notamment en matière de logements sociaux : la municipalité s'efforce de promouvoir le logement social dans chaque opération d'aménagement, mais malgré cela, le taux de logement social reste faible (inférieur à 15%).

Monsieur Bros poursuit en soulignant qu'effectivement un effort plus important est demandé à Carbonne de par son positionnement en qualité de pôle d'équilibre défini au SCOT.

Toutefois, l'objectif est d'atteindre pour la commune le chiffre de 20 logements sociaux par an dont 5 dédiés aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite et 3 en PSLA (accession à la propriété), ces logements devant être réalisés en priorité à proximité du centre bourg ou au centre bourg.

De ce fait, Monsieur Bros précise que la réalisation de cet objectif relatif aux logements sociaux est conditionnée par le niveau d'équipement de la collectivité en matière d'assainissement collectif. En effet, la station actuelle d'épuration arrive à saturation. Le projet de la future station d'épuration est certes déjà lancé avec le partenaire de la collectivité, SMEA 31 qui porte désormais la compétence assainissement et dès lors, maître d'ouvrage de ce projet. Cette future station d'épuration est effectivement programmée avec une mise en service prévisionnelle pour 2015.

Ainsi, les objectifs définis par le PLH à l'horizon 2019 pourront ne pas être concrétisés en totalité, mais seraient susceptibles d'un lissage sur la durée pour l'horizon 2030.

Madame Grégoire, intervient pour poser le débat, au-delà du logement social, sur l'enjeu plus global et tout aussi vital qu'est la nécessité impérieuse de revitaliser les centres bourg.

Les élus conviennent de l'importance de garder un cœur de ville vivant et animé ce qui exige notamment le maintien des commerces de proximité.

Madame Libérati, adjointe au cadre de vie, indique que l'avenir de Carbonne passe par une offre commerciale diversifiée au consommateur qui change de manière de consommer. Il y a un renversement de tendance reconnu visant à privilégier la qualité, le service, la proximité. Toute initiative en ce sens doit être appuyée par les collectivités, et aussi à l'échelon de l'intercommunalité.

Par ailleurs, Monsieur Bros mentionne que Carbonne est impactée par la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage qui a été actée en conseil municipal. Le projet de cette aire est lancé et se trouve au stade du foncier. Il rappelle que cela constitue une obligation pour la commune puisqu'elle a atteint le seuil des 5 000 habitants.

En outre, Monsieur Bros fait part de la nécessité d'un observatoire social, afin d'assurer un suivi du PLH. A ce titre, l'analyse du foncier et du niveau des transactions immobilières s'avère crucial. A cet effet, le projet de PLH prévoit d'instaurer une procédure de transmission des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) des communes vers la communauté de communes. Les études notariales adressent les DIA aux maires dans le cadre des ventes, en vue de la mise en œuvre potentielle du droit de préemption. La CADA (Commission administrative d'accès aux documents administratifs) devra se prononcer sur ce type de procédure, les données contenues dans les DIA étant de nature patrimoniale et nominative. Il semble judicieux de limiter les informations au n° de parcelle, à la contenance, à l'objet de la vente (bâti ou non), à la superficie bâti, au prix et à la date et de la DIA avec l'aval de la CADA.

Monsieur Bros demande au Conseil municipal de voter sur ce projet de PLH.

Votants : 20 - Pour : 16- Contre : 2 (M.DURAND et son pouvoir) Abstentions : 2 (M. BARDOU et son pouvoir) Adopté à la majorité
--

5. Projet de station d'épuration: autorisation de défrichage.

Madame Bouffartigue mentionne que le défrichage de la zone à construire doit faire l'objet d'une demande d'autorisation validée par le conseil municipal. Cela est une étape nécessaire dans le dossier d'étude d'impact en cours.

Madame Bouffartigue donne des indications sur l'étude d'impact en cours : il s'agit d'études environnementales portant sur la flore et la faune ainsi que les incidences de la station d'épuration sur la Garonne.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

6. PUP avec la SARL LOTIART INVEST (Annexe 2)

Monsieur Bros indique qu'une extension du réseau ERDF serait nécessaire dans le cadre d'un permis d'aménager en cours d'instruction chemin de la Dourdouille pour 11 lots. A ce titre, la commune devrait contribuer à hauteur de 16 941,39 €, au titre d'une extension du réseau électrique de 237 mètres.

Toutefois, sur demande du pétitionnaire, il est possible de convenir d'une contribution financière du pétitionnaire sur cette extension de réseau car il s'agit d'un équipement public. Une participation à hauteur de 70 % sur les 16 941,39 € est demandée compte tenu de la puissance du réseau nécessaire à installer pour répondre aux besoins du projet présenté par Sarl Lotiart Invest.

Cette contribution financière serait concrétisée par un projet urbain partenarial (PUP), devant être signé avant la fin de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme et soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le gérant de la Sarl Lotiart Invest a donné son accord de principe sur le projet de PUP, le chiffre de 16 941,39 € étant un devis prévisionnel d'ERDF.

La commission urbanisme et habitat du 4 juillet 2013 a validé le principe du PUP sur les bases indiquées ci-après :

Nature travaux	Coût total HT 28 235,65 € partagé entre :		SARL Lotlart Invest Soit 70 % de la part communale
	Part ERDF 40%	Part Commune 60%	
Extension du réseau électrique d'une longueur de 237 mètres chemin de la Dourdouille	11 294,26 € HT	16 941,39 € HT	11 858,97 € HT

Monsieur Bros demande au Conseil municipal de voter sur ce projet de PUP.

Votants : 20- Pour : 16- Contre : 0- Abstentions : 4 (M.BARDOU et M.DURAND et leur pouvoir)
Adopté à la majorité

7. Procédure de classement de nouvelles voies à Naudon et à Millet.

Monsieur Bros précise que ces deux voies, Rue Laujol et Avenue Jean Monnet, non encore ouvertes à la circulation et actuellement dans le domaine privé de la commune, doivent faire d'objet d'une procédure de classement dans le domaine public de la commune.

A ce titre, une enquête publique devra être diligentée.

Il appartient au Conseil municipal de prescrire l'ouverture de cette enquête publique.

Monsieur Bros demande au Conseil municipal d'approuver la prescription de cette enquête publique.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

B. Autres Procédures de classement

Monsieur Bros indique d'autres procédures de classement pour régularisation sont à finaliser, suite aux actes d'acquisition des portions de parcelles avec les propriétaires concernés.

Il s'agit de :

- L'élargissement de la voie chemin de Balas
- L'élargissement de la voie chemin de las peyreres
- L'élargissement de la voie ancienne route de Marquefave
- La régularisation d'un délaissé chemin de Laveran
- La régularisation de la voie existante chemin d'Avéranède

Une enquête publique devra aussi être diligentée, sur délibération du Conseil municipal.

Monsieur Bros demande au Conseil municipal d'approuver la prescription de cette enquête publique.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

9. Forfait définitif relatif au marché de la maîtrise d'œuvre des travaux de réseaux de Millet.

Madame Bouffartigue explique que le marché N° 2011-12 a été attribué au Bureau d'études Burotec sis à Cugnaux, pour un montant initial de 8 750 € HT soit 10 465 € TTC.

Il y a lieu de fixer le coût prévisionnel des travaux et d'arrêter le forfait définitif du maître d'œuvre, en tenant compte de l'indexation des prix.

Compte du coût prévisionnel actualisé des travaux d'un montant de 321 972.84 € TTC, le forfait définitif du maître d'œuvre est fixé à 11 269.05 € HT soit 13 477.78 € TTC et fait l'objet d'un avenant à soumettre au Conseil municipal.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil municipal.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

10. Convention d'occupation temporaire des gens du voyage.

Monsieur Bros indique qu'il a été constaté une occupation inopinée de gens du voyage au bois de Castres depuis dimanche 8 juillet 2013, la barrière n'ayant pas été refermée après un mariage.

Suite à négociation, il a été convenu la signature d'une convention d'occupation temporaire, afin de cadrer ce stationnement dans le temps et dans l'espace :

- 10 € par semaine et par famille,
- Occupation limitée du 8 au 14 juillet 2013.

En l'absence d'aire d'accueil sur la commune, la procédure administrative d'évacuation forcée ne peut s'appliquer d'office.

Monsieur Durand interroge sur le dysfonctionnement de la barrière du Centre socio-culturel.

Tour à tour, Monsieur Bros et Monsieur Turrel confirment le concours de malchances sur le site : un accident survenu 8 jours avant lors du centenaire du rugby qui a endommagé la barrière, le week-end suivant un mariage où la barrière n'a pas été refermée malgré les préconisations lors de la signature de la convention.

La convention d'occupation signée avec les gens du voyage pour 8 jours a bien été respectée.

Monsieur Bros demande au Conseil municipal pour entériner cette convention.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

11. Avenants marché de rénovation du gymnase sur lots 1 et lot 6.

Lot 1 : Démolition/Maçonnerie/Carrelage/Faïence

Madame Bouffartigue indique qu'un avenant au marché à procédure adaptée N°2013-07 (Travaux de rénovation du gymnase et des vestiaires Abbal) doit être signé avec l'entreprise attributaire Comminges bâtiment, Route de Saint Girons 31260 Salies du Salat. En effet, suite à une remarque du bureau de contrôle, une remise aux normes par des dispositifs de sécurité supplémentaires (coupe-feu) est à réaliser sur des locaux non impactés par l'incendie.

Le montant de l'avenant est de 2 475€HT soit 2960.10 € TTC.

Le montant du marché est désormais porté à 27 898.88 € HT soit 33 367.06 TTC au lieu de 30 406,96 € TTC (Montant initial).

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter sur cet avenant.

Votants : 20- Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et son pouvoir)
Adopté à la majorité

Lot 6 : Ventilation - Chauffage :

Madame Bouffartigue indique qu'un avenant au marché à procédure adaptée N°2013-12 (Travaux de rénovation du gymnase et des vestiaires Abbal) doit être signé avec l'entreprise attributaire Adecotherm, sise à Cugnaux, en vue de travaux complémentaires pour remise aux normes d'éléments non impactés par l'incendie.

Le montant de l'avenant étant supérieur à 5 % du lot concerné, il y a lieu de le soumettre à l'avis du Conseil municipal.

Le montant de l'avenant est de 1 743,50 € HT soit 2 085,23 € TTC.

Le montant du marché est désormais de 19 452,40 € HT soit 23 625,07 € TTC, au lieu de 21 179,84 € TTC (Montant initial).

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter sur cet avenant.

Votants : 20- Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et son pouvoir) Adopté à la majorité
--

12. Avenant marché de travaux de l'office de Tourisme : lot 2.

Madame Bouffartigue indique qu'un avenant au marché à procédure adaptée N° 2013-03 (Travaux d'aménagement du 1^{er} étage à l'office du tourisme) doit être signé avec l'entreprise LARROZE, sise 2 Rue Marcel Langer, 31600 Seysses, dans le cadre du lot N° 2 concernant les travaux de Plâtrerie, Faux-plafonds. En effet, un rattrapage de niveau doit être réalisé, avant pose des sols, suite à des défauts du support constatés en cours de chantier.

Le coût des travaux est de 1 400 € HT soit 1 674,40 € TTC.

Le montant de l'avenant étant supérieur à 5 % du lot concerné, il y a lieu de le soumettre à l'avis du Conseil municipal.

Le montant du marché est désormais de 16 399,62 € HT soit 19 613,95 € TTC, au lieu de 17 939,55 € TTC (Montant initial).

Par ailleurs, Madame Bouffartigue indique que la prochaine commission travaux aura lieu :

le jeudi 29 août 2013 à 16 heures.

A cette occasion, une visite des sites en travaux sera effectuée. Madame Bouffartigue convie tous les conseillers municipaux à participer à cette visite. Il est demandé de confirmer aux conseillers intéressés leur participation auprès de Madame MARTIN, directrice générale des services.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter sur cet avenant.

Votants : 20- Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et son pouvoir) Adopté à la majorité
--

13. Zone de Naudon : Convention de servitude avec ERDF.

Monsieur Bros fait part au Conseil Municipal qu'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) demande la mise à disposition de terrains situés à Carbonne à la ZA de Naudon - lieu dit Laujol sur les parcelles cadastrées section F n°1695-375.

ERDF a installé une canalisation souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

A cet effet, une convention doit être signée.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

14. ERDF - Demande de dépose de réseau.

Monsieur Bros fait part au Conseil Municipal que suite à la construction d'une maison d'habitation par un particulier Route du Baqué, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) indique qu'une mise en conformité d'une ligne basse tension surplombant la propriété de ce particulier doit être effectuée.

ERDF souhaite profiter de ces travaux pour modifier le réseau basse tension (BT). Ainsi une partie sera déposée et une autre créée le long de la route du Baqué.

ERDF indique que cette dépose de réseau nécessite une autorisation du Conseil Municipal sous forme de délibération.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

15. Ressources humaines

A. Augmentation horaire de deux agents.

Suite à la commission du personnel du 25/02/2013 et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 02/07/2013, Madame Martin, directrice générale des services, propose au Conseil municipal d'augmenter la quotité horaire hebdomadaire de 2 agents du service entretien bâtiments/self. Cela s'avère nécessaire notamment pour la plage horaire du mercredi matin, pour répondre aux besoins générés par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Ces agents passeraient d'un temps non complet de 30 h à un temps complet.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter sur l'augmentation horaire de ces deux agents.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

B. Création de 2 postes d'adjoints administratifs 1ère classe.

Suite à la commission du personnel du 20 juin 2013, Madame Martin propose la création de 2 postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe à temps complet suite à la réussite de l'examen professionnel. Les postes concernent l'agent en charge du service communication et l'agent mis à disposition de l'Office de tourisme.

Monsieur Bros demande au conseil municipal l'autorisation de créer ces deux postes.

Votants : 20- Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et son pouvoir)
Adopté à la majorité

C. Horaires d'été

Suite au CTP du 2 Juillet 2013, une proposition d'horaires d'été a été validée.

Madame Martin expose le dispositif 2013 qui fait suite à un premier test effectué en 2012:

Services concernés :

Services cadre de vie, réseaux divers, manifestations, entretien des bâtiments (école), l'atelier.

Ne sont pas concernés : les services administratifs et le second œuvre bâtiment.

Période proposée :

Sont concernés les mois de juillet et d'août comme période de base. Possibilité d'étendre sur la dernière quinzaine de juin et la 1^{ère} quinzaine de septembre par période d'une semaine.

Horaires proposés et lieux de pause :

• 6h30-14h30 : grands et petits espaces verts, serre, réseaux et maçonnerie, manifestations, atelier. Pause à 11h de 30 minutes, comptant dans le temps de travail, avec obligation de rester au CTM pour les personnels techniques, sauf pour le service manifestations qui pourra réaliser la pause au CSC. Aucune pause en extérieur autorisée, ni retour à domicile.

• 6h30-12h ; 13h30-16h00 : service propreté voirie, mobilier urbain (maintien des amplitudes et du temps de pause, mais harmonisation de l'heure de démarrage sur le reste du cadre de vie). Simple décalage de l'heure de démarrage.

• 7h00-14h15 : service entretien des bâtiments faisant la journée continue (pas d'ARTT dans ce service). Pause à 11h de 30 minutes, comptant dans le temps de travail, au restaurant scolaire, pas de retour à domicile possible.

Aménagements horaires spécifiques :

Samedi et dimanche matin : 7h00-11h00,

Prêt de matériel au service manifestations : obligatoirement avant 14h30,

Manifestations exceptionnelles : adaptation de l'horaire au cas par cas,

Piscine : maintien des horaires actuels avec rotation sur trois agents pour l'entretien, maintien du planning pour les agents à la caisse et au bar de la piscine,

Marché : balayeuse avec deux agents 6h30-12h ; 13h30-16h00,

Madame Martin demande l'avis du Conseil Municipal sur la mise en œuvre de ces horaires d'été qui sera intégrée au protocole d'accord des 35 heures.

Votants : 20- Pour : 18- Contre : 2 2 (M.BARDOU et son pouvoir) - Abstentions : Adopté à la majorité

D. Conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur les services municipaux

Madame Martin rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Madame Martin explique que ce nouveau dispositif aura des conséquences sur l'organisation des services et notamment des changements d'horaires :

Reprise du ménage le mardi soir, actuellement réalisé le mercredi matin ;

Travail des ATSEM le mercredi matin ;

Ménage du groupe scolaire le mercredi en début d'après-midi

La pause de toutes les ATSEM se fera de 13 H 45 à 14 h15. Elles resteront ainsi à la cantine avec les enfants et resteront la référente de leur classe ;

Maintien des deux agents mis à disposition de la MJC à l'extérieur : leur amplitude horaire devant évoluer pour une fin de service à 14h15.

Ces modifications ayant été présentées et validées au CTP du 2/07/2013, Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 20- Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 2 (M.BARDOU et son pouvoir)
Adopté à la majorité

16. Soutien aux sinistrés de la Haute-Garonne de Juin 2013 (Saint-Béat-Luchon)

Suite aux inondations du 18 juin 2013, l'Association des Maires de France (AMF) a mis en place une action de coordination des collectivités en vue d'aider les communes sinistrées.

Le versement d'une subvention est proposé à hauteur de 2 000 € sur un compte créé par l'AMF à cet effet.

En effet, devant la multitude des associations qui sollicitent les collectivités, Monsieur Bros fait remarquer que la solution la plus équitable en tant que collectivité pour la commune est de verser la subvention à l'AMF 31.

Cela ne figurant pas au budget 2013, une décision modificative n° 1 est nécessaire :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 6554 + 2 000 €

Recettes

Compte 773 + 2 000 €

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal de voter sur cette subvention ainsi que sur la décision modificative nécessaire.

Votants : 20- Pour : 20- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

* Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

Travaux de rénovation du gymnase

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché à procédure adaptée N°2013-07	25 423,88 € HT 30 406,96 € TTC	Lot 1 : Démolition-Maçonnerie-Carrelage-Faïence gymnase et des vestiaires	Société Comminges Bâtiment Route de Saint-Girons 31260 Salies-du-Salat
Marché à procédure adaptée N°2013-08	14 741,80 € HT 17 631,19 € TTC	Lot 2 : Peinture, faux-plafond, plâtrerie, nettoyage	SARL ABN MIDI-PYRENEES 36, Allée de Bellefontaine 31100 Toulouse
Marché à procédure adaptée N°2013-09	63 706 € HT 76 192,38 € TTC	Lot 3 : Réfection des sols	SAS ST GROUPE ZAC Pioch Lyon 34160 Boisseron
Marché à procédure adaptée N°2013-10	23 694,60 € HT 28 338,74 € TTC	Lot 4 : Menuiserie intérieure, menuiserie extérieure	EURL RENOVE 14, Rue Saint Hippolyte 31390 Marquefave
Marché à procédure adaptée	73 518 € HT 87 927,53 € TTC	Lot 5 : Bardage extérieur peinture bardage et structure béton	SARL CATRA BTP 13, Rue Paul Gauguin 31100 Toulouse

N°2013-11			
Marché à procédure adaptée N°2013-12	17 708,90 € HT 21 179,84 € TTC	Lot 6 : Ventilation, chauffage	ADECOTHERM 1 bis, Rue du Stade 31270 Cugnaux
Marché à procédure adaptée N°2013-13	23 000 € HT 27 508 € TTC	Lot 7 : Electricité	SPIE SUD OUEST SAS 20 ZA de Perbest 31800 Labarthe Inard
Marché à procédure adaptée N°2013-33	53 324,57 € HT 63 776,19 € TTC	Lot 8 : Mur d'escalade	SAS Entre-Prises 257, ZI de Tire-Poix 38660 Saint -Vincent de Mercuze
Marché à procédure adaptée N°2013-34	26 269,00 € HT 31 417,72 € TTC	Fourniture et pose d'équipements sportifs au Gymnase Abbaï	CASAL SPORT Toulouse 7, Impasse Louis de Froidur 31200 Toulouse
Avenant n°01 - Lot 1 au marché à procédure adaptée N°2013-07	1 269,00 € HT 1 517,72 € TTC	Lot 1 : Démolition /Maçonnerie/Carrelage/Faïence gymnase et des vestiaires	Société Comminges Bâtiment Route de Saint-Girons 31260 Salies-du Salat

* Autres décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché à procédure adaptée N°2013-35	128 846,50 € HT 154 100,41 € TTC	Mise en œuvre des travaux de réalisation des réseaux d'eau et de téléphone Zone Millet	Entreprise Bouygues Energies&Services 42, Chemin de Bel Air ZI Mailhol 31220 Cazères
Marché à procédure adaptée N°2013-37	19 475,00 € HT 23 292,10 € TTC	Acquisition d'une tondeuse autoportée pour les services techniques municipaux	Ets Louis GAY Route de Foix (Vallée de la Lèze) 31310 Massabrac
Marché à procédure adaptée N°2013-36	34 328,90 € HT 41 057,36 € TTC	Réfection de certains locaux du Groupe Scolaire Henri Chanfreau	SA BOUILLIN POQUET 157, Route de Verdun ZAC Les Mines BP 20037 31330 Grenade

* Informations sur les travaux en cours :

Madame Bouffartigue donne des précisions sur 2 chantiers au centre bourg :

- Place de la République au mur de la Vendangeuse : le Conseil général respecte le calendrier de travaux pour finir fin juillet 2013 y compris la chaussée, les bordures et caniveaux.

- Parking Gambetta : la dalle pour recevoir les nouvelles toilettes a été coulée le 15 juillet, et le module de ces toilettes sera installé le 30 juillet. Un revêtement provisoire sera également réalisé et le revêtement définitif est prévu pour cet automne.
- Quant aux travaux réalisés Rue Jean Jaurès à l'ancien cinéma : le chantier (permis de construire sous maîtrise d'ouvrage du constructeur SA Les Chalets) a repris après des études complémentaires sur les fondations.

*** Informations culturelles et festives:**

Monsieur Turrel indique la parution du bulletin municipal distribué dans les casiers de chaque conseiller. Ce bulletin consacre un dossier exhaustif sur la vie associative.

Dans le cadre de 31 Notes d'été, venez assister ce vendredi soir 19 juillet sous la Halle centrale, à 21 h : Spectacle Vox Bigerri Chants polyphoniques pyrénéens

Dans l'après-midi, ce même jour,

- 15h : paroles occitanes au Musée Abbal
- 14 h 30 et 16 h30 : Visites du Moulin de Ferrery, avec départs à l'Office du tourisme.

Monsieur Turrel rappelle les festivités de la Saint Laurent du 9 au 11 août 2013 :
Venez nombreux !!!

La séance levée à 22 heures 25.

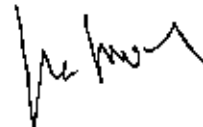
Le secrétaire de séance



Olivier PONS



Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint au Maire



Bernard BROS